

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 MARS 2013**

L'an deux mil treize le quatorze mars à dix-neuf heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire publique, à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle DUGUA, Maire,

Nombre de conseiller en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 16

Date de convocation : 7 mars 2013

Date de publication : 18 mars 2013

ETAIENT PRESENTS :

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS.

NOMS DES CONSEILLERS	PRESENT(S)	ABSENT(S)	DONNE POUVOIR A
Madame DUGUA Isabelle	X		
Monsieur CONTAMIN Jean	X		
Monsieur BRENIER Robert	X		
Madame POULET Marie Thérèse	X		
Monsieur COTE Florent	X		
Madame JOURDAN Sylvia	X		
Monsieur SIBERT Maurice	X		
Madame ANCHISI Josiane	X		
Madame SALEL Véronique	X		
Madame PEYTAVIN Lucette	X		
Monsieur MORTIER Daniel	X		
Madame DEBARD Audrey		X	
Monsieur CHANAL Louis	X		
Madame COSSALTER Valérie	X		
Monsieur CHATELIN Jean-Yves	X		
Madame POIREE Carmen	X		
Monsieur LEJEUNE Jean-Claude		X	
Madame DELAUNE Estelle	X		

Ouverture de séance

Madame Valérie COSSALTER est nommée secrétaire de séance

Madame Catherine BOSC est nommée auxiliaire de séance

POUVOIRS : 0

Le compte-rendu du 4 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Signature des délibérations

➤ **Décision du Maire**

En vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal, Madame le Maire signale la décision prise pour les marchés publics :

- **2013 -1** : Attribution du marché de la maîtrise d'œuvre pour le renforcement de l'eau potable de l'Avenue de la libération à la SA Cabinet Merlin situé à Lyon (Rhône) pour un montant forfaitaire de 8 400.00 euros H.T. soit 10 046.40 euros T.T.C.

N° 2013 – 1 – APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Considérant la réunion avec le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN),

Considérant les conclusions des réunions de la commission extra-municipale associant les enseignants le 8 février 2013 et les représentants des associations de parents d'élèves le 13 mars 2013 tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires pour les raisons suivantes : imprécision de la réforme, délai de mise en œuvre trop restreint au regard des exigences en terme d'encadrement. La collectivité doit prendre le temps de recenser les besoins de prise en charge des élèves dans un temps périscolaire complémentaire, avant d'identifier sa capacité à y faire face, tant en terme budgétaire qu'en terme d'organisation.

Madame le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire intéressé.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Il est précisé que de plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci.

Les maires ainsi que les conseils d'école auront la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2013, dans le respect des principes posés par le décret. Ces projets, élaborés en concertation avec tous les membres de la communauté éducative, pourront concerner la durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie des écoles, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités éducatifs. Ils seront transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale dans le courant du troisième trimestre de cette année scolaire.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Madame le Maire rappelle l'organisation scolaire et périscolaire actuellement en place :

- Périscolaire : 7 h 30 - 8 h 30
- Scolaire : 8 h 30 – 11 h 30
- Périscolaire : 11 h 30 – 13 h 30
- Scolaire : 13 h 30 – 16 h 30
- Périscolaire : 16 h 30 – 18 h 00

Madame le Maire précise les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- les incertitudes concernant l'encadrement des activités.

- les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en oeuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées. Mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Le coût annoncé par plusieurs associations d'élus est de 50 € par an et par élève (*avec un complément de 40 euros par élève pour les communes éligibles à la DSU et la DSR cibles*).

Pour notre collectivité, la dépense annuelle minimum de masse salariale est estimée à 43 790.00 €, en référence au nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles publiques, hors frais de fonctionnement et d'investissement. Cette dépense, non compensée à terme semble-t-il, nécessite une adaptation très profonde de notre budget.

En dernier lieu, Madame le Maire demande de solliciter la dérogation concernant la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015 et notamment l'organisation des trois heures hebdomadaires d'accueil.

Dans ces conditions, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ❖ **DE SOLLICITER** une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers de l'école publique.
- ❖ **DE CHARGER** Madame le Maire d'informer le Directeur académiques des services de l'éducation nationale.

N° 2013 – 2 – SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – DEGREVEMENT USAGER

Les délibérations du 26 janvier 2005 et du 23 août 2007 avaient défini les modalités d'application des dégrèvements applicables aux usagers concernant les factures d'eau.

Le SIGIS (Syndicat Intercommunal de Gestion des Installations Sportives) soumet à l'attention du conseil municipal une demande de dégrèvement suite à une fuite après compteur.

Madame le Maire signale que la fuite a été réparée en novembre 2012.

Madame le Maire propose aux élus d'accorder un dégrèvement exceptionnel tant au titre eau potable qu'au titre assainissement en appliquant le mode de calcul retenu pour les particuliers soit :

Eau potable

- consommation relevée au compteur de 93 936 m³
- consommation estimée sur un an 11 808 m³ restant à la charge de l'utilisateur ce qui ramène à 82 128 m³ le volume considéré de fuite pour l'eau potable

Assainissement

- consommation relevée au compteur de 93 936 m³
- consommation estimée sur un an 4 428 m³ restant à la charge de l'utilisateur ce qui ramène à 89 508 m³ le volume considéré de fuite d'eau pour l'assainissement.

La décision de dégrèvement sera transmise à l'entreprise Cholton, délégataire du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

❖ **D'ACCORDER** un dégrèvement tel que défini ci-dessus au SIGIS.

N° 2013 – 3 – VOIRIE – AVENANT - INTEGRATION PARCELLE LOTISSEMENT « LA LEZARDIERE »
--

Par délibération en date du 21 octobre 1992, le conseil municipal a acté l'intégration de la voirie du lotissement «la Lézardière» dans le domaine communal privé par la société AXENTIA, ex «CARPI ».

Considérant que la parcelle AB 436, comprise dans la délibération, a été cédée à un particulier par acte en date du 12 mars 2009, il est nécessaire de prendre un avenant à cette délibération.

De faites, la rétrocession pour l'euro symbolique portera donc sur les parcelles suivantes :

- section AB parcelle 437 : 6 a 51
- section AB parcelle 438 : 11 a 25
- section AB parcelle 439 : 1 a 60

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

❖ **DECIDE** d'accepter l'avenant à la rétrocession pour l'euro symbolique dans le domaine privée communale des parcelles suivantes :

- section AB parcelle 437 : 6 a 51
- section AB parcelle 438 : 11 a 25
- section AB parcelle 439 : 1 a 60

❖ **DESIGNE** l'étude de Maitre Peysson pour établir l'acte à intervenir.

❖ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier.

N° 2013-4 2013-5 2013-6 FINANCES LOCALES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET DU COMPTE DE GESTION 2012

Madame Isabelle DUGUA, Maire, cède la parole à Monsieur Florent COTE, adjoint aux finances, mais reste présente jusqu'au vote des comptes administratifs en correspondance avec les comptes de gestion 2012 du trésorier.

A. EAU

Section de Fonctionnement

Les principales **RECETTES** de la Section de Fonctionnement sont :

-	70	Produits des services	58 337.97 €
-	042	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	735.00 €
-	002	Résultat de fonctionnement reporté	9 891.74 €
		TOTAL	68 964.71 €

Les principales **DEPENSES** de la Section de Fonctionnement sont :

-	011	Charges à caractère général	7 498.92 €
-	66	Charges financières	334.14 €
-	042	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	4 468.93 €
		TOTAL	12 301.99 €

Section d'Investissement

Les principales **RECETTES** de la Section d'Investissement sont :

-	040	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	4 468.93 €
-	041	Opérations patrimoniales	42 046.41 €
-	106	Dotation, fonds divers et réserves	56 575.92 €
-	13	Subvention d'investissement	81 132.00 €
-	27	Autres immobilisations financières	11 296.41 €
		TOTAL	195 519.67 €

Les principales **DEPENSES** de la Section d'Investissement sont :

-	001	Déficit d'investissement reporté	16 875.46 €
-	040	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	735.00 €
-	041	Opérations patrimoniales	42 046.41 €
-	16	Emprunts, dettes	2 649.52 €
-	20	Immobilisations incorporelles	7 085.06 €
-	21	Immobilisations corporelles	7 289.30 €
-	23	Installations en cours	76 544.00 €
		TOTAL	153 224.75 €

La section de FONCTIONNEMENT présente des RECETTES pour un montant de **68 964.71 €** pour des DEPENSES d'un montant de **12 301.99 €** soit un excédent de **56 662.72 €**

La section d'INVESTISSEMENT présente des RECETTES pour un montant de **195 519.67 €** pour des DEPENSES d'un montant de **153 224.75 €** soit un excédent de **42 294.92 €**

Après avoir entendu le compte administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité - Madame Isabelle DUGUA, Maire, ayant quitté la salle pendant le vote,

❖ **APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du budget Eau qui est conforme au compte de gestion 2012 du receveur municipal.

B. **ASSAINISSEMENT**

Section de Fonctionnement

Les principales **RECETTES** de la Section de Fonctionnement sont :

-	70	Produits des services	56 679.70 €
-	042	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	8 013.10 €
-	002	Excédent d'exploitation	28 373.09 €
		TOTAL	93 065.89 €

Les principales **DEPENSES** de la Section de Fonctionnement sont :

-	011	Charges à caractère général	7 498.92 €
-	65	Autres charges de gestion courante	45 093.01 €
-	66	Charges financières	4 419.86 €
-	042	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	15 002.10 €
-	67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
		TOTAL	74 013.89 €

Section d'Investissement

Les principales **RECETTES** de la Section d'Investissement sont :

-	13	Subvention	2 445.00 €
-	040	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	15 002.10 €
-	041	Opérations patrimoniales	18 717.30 €
-	001	Solde d'exécution reporté	66 913.70 €
		TOTAL	103 078.10 €

Les principales **DEPENSES** de la Section d'Investissement sont :

-	16	Emprunts, dettes	9 727.85 €
-	20	Immobilisations incorporelles	21 639.15 €
-	040	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	8 013.10 €
-	041	Opérations patrimoniales	18 717.30 €
		TOTAL	58 097.40 €

La section de FONCTIONNEMENT présente des RECETTES pour un montant de **93 065.89 €** pour des DEPENSES d'un montant de **74 013.89 €** soit un excédent de **19 052.00 €**

La section d'INVESTISSEMENT présente des RECETTES pour un montant de **103 078.10 €** pour des DEPENSES d'un montant de **58 097.40 €** soit un excédent de **44 980.70 €**

Après avoir entendu le compte administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité - Madame Isabelle DUGUA, Maire, ayant quitté la salle pendant le vote,

❖ **APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du budget Assainissement qui est conforme au compte de gestion 2012 du receveur municipal.

C. **COMMUNE**

Section de Fonctionnement

Les principales **RECETTES** de la Section de Fonctionnement sont :

-	013	Atténuation de charges	4 523.54 €
-	70	Produits des services	116 645.19 €
-	73	impôts et taxes	992 829.71 €
-	74	Subventions d'exploitation	351 350.84 €
-	75	Autres produits gestion courant	38 288.62 €
-	76	Produits financiers	4.59 €
-	77	Produits exceptionnels	3 001.71 €
-	002	Excédent de fonctionnement	869 329.27 €

TOTAL **2 375 973.47 €**

Les principales **DEPENSES** de la Section de Fonctionnement sont :

-	011	Charges à caractère générale	373 390.13 €
-	012	charges du personnel	498 022.37 €
-	65	Autres charges gestion courante	243 544.78 €
-	66	Charges financières	2 465.04 €
-	68	dotations aux amortissements et provisions	2 000.00 €
-	042	Opérations d'ordre entre section	6 930.99 €
-		TOTAL	1 126 353.31 €

Section d'Investissement

Les principales **RECETTES** de la Section d'investissement sont :

-	001	Excédent d'investissement reporté	281 231.26 €
-	10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	36 463.00 €
-	1068	Dotation fonds de réserves	328 545.72 €
-	13	subventions d'investissement	51 796.06 €
-	040	Opérations d'ordre entre sections	6 930.99 €
-	041	Opérations patrimoniales	9 360.27 €
-	21	Immobilisation	1.00€
		TOTAL	714 328.30 €

Les principales **DEPENSES** de la Section d'investissement sont :

-	16	Emprunts et Dettes	43 078.54 €
-	20	Immobilisations incorporelles	42 498.11 €
-	204	subvention d'équipement versée	1 119.83 €
-	21	Immobilisations corporelles	302 417.18 €
-	041	Opérations patrimoniales	9 360.27 €

TOTAL **398 473.93 €**

La section de **FONCTIONNEMENT** présente des **RECETTES** pour un montant de **2 375 973.47 €** pour des **DEPENSES** d'un montant de **1 126 353.31 €** soit un excédent de **1 249 620.16 €**.

La section d'**INVESTISSEMENT** présente des **RECETTES** pour un montant de **714 328.30 €** pour des **DEPENSES** d'un montant de **398 473.93 €** soit un excédent de **315 854.37€**

Après avoir entendu le compte administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité - Madame Isabelle DUGUA, Maire, ayant quitté la salle pendant le vote,

❖ **APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du budget Commune qui est conforme au compte de gestion 2012 du receveur municipal.

N° 2013 – 7, N° 2013 – 8, N° 2013 - 9
FINANCES LOCALES – AFFECTATION DU RESULTAT 2012

A. Eau

Considérant que le compte administratif du budget Eau 2012 présente les résultats suivants,

	Résultat de clôture 2011	Dont Virement Section Inv	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture	Reste à Réaliser 2012 <i>Dépenses Investissement</i>	Chiffres pris en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 16 875.46		+ 59 170.38	+ 42 294.92	- 122 453.82	- 80 158.90
FONCT	+ 9 891.74	+ 56 575.92	+ 46 770.98	+ 56 662.72		+ 56 662.72

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat car le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

❖ **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2012	+ 56 662.72
<u>Affectation obligatoire</u>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	+ 56 662.72
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (1068)	0
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (ligne 002)	+ 56 662.72
Total affecté au compte 1068	+ 56 662.72

RESULTAT A AFFECTER EN INVESTISSEMENT (1068)

+ 56 662.72

B. Assainissement

Considérant que le compte administratif du budget Assainissement 2012 présente les résultats suivants,

	Résultat de clôture 2011	Dont Virement Section Inv	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture	Reste à Réaliser 2012 <i>Dépenses d'investissement</i>	Chiffres pris en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	+ 66 913.70		- 21 933.00	+ 44 980.70	- 142 691.64	- 97 710.94
FONCT	+ 28 373.09		- 9 321.09	+ 19 052.00		+ 19 052.00

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat car le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

❖ **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2012	+ 19 052.00
<u>Affectation obligatoire</u>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	+ 19 052.00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (1068)	0
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (ligne 002)	0
Total affecté au compte 1068	+ 19 052.00

RESULTAT A AFFECTER EN INVESTISSEMENT 1068 + 19 052.00

C. Commune

Considérant que le compte administratif du budget Commune 2012 présente les résultats suivants,

	Résultat de clôture 2011	Dont Virement Section Inv	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture	Reste à Réaliser 2012 <i>Dépenses d'investissement</i>	Chiffres pris en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	+ 281 231.26		+ 34 623.11	+ 315 854.37	- 746 192.38	- 430 338.01
FONCT	+ 869 329.27	+ 328 545.72	+ 380 290.89	+ 1 249 620.16		+ 1 249 620.16

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat car le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

❖ **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2012	+ 1 249 620.16
<u>Affectation obligatoire</u>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	+ 430 338.01
Solde disponible affecté comme suit :	0
Affectation complémentaire en réserves (1068)	
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (ligne 002)	+ 819 282.15
Total affecté au compte 1068	+430 338.01

RESULTAT A AFFECTER EN INVESTISSEMENT (1068) + 430 338.01
RESULTAT A AFFECTER EN FONCTIONNEMENT (R002) + 819 282.15

N° 2013 – 10
FINANCES LOCALES – VOTE DES TAXES – FISCALITE LOCALE

Les élus, ayant considéré les nouveaux projets 2013, ont constaté que l'autofinancement sur le budget communal permettait d'accomplir les investissements prévus sans augmentation de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti.

Madame le Maire propose donc de maintenir ces derniers à l'identique.

	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2013	Taux voté en 2013	Produit fiscal
Taxe habitation	1 588 000	8.50 %	134 980.00
Taxe Foncier Bâti	1 389 000	28 %	388 920.00
Taxe Foncier non Bâti	2 600	100 %	2 600.00
TOTAL			526 500.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** de ne pas augmenter les taux des 3 taxes.
- ❖ **VOTE** les taux proposés ci-dessus pour l'année 2013.

N° 2013 – 11
FINANCES LOCALES – VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur Florent COTE, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le tableau des subventions 2013. Ces dernières ont fait l'objet de discussion en commission.

Associations communales	2013
Sou des écoles	1 070.00 €
APEL St Nicolas	685.00 €
Association résident (Foyer Cantedor)	315.00 €
Centre de soin des Roches	1 250.00 €
Association culturelle des Roches	2 725.00 €
Association culturelle des Roches (Subvention exceptionnelle)	3 000.00 €
Club Loisirs Rochelois	1 750.00 €
Comité des fêtes	1 150.00 €
Comité des fêtes (subvention exceptionnelle pour formation)	350.00 €
Comité de Jumelage	650.00 €
A.H.F.E.H.M.A.S	300.00 €
Amicale Boule	200.00 €
UCAR	200.00 €
APEL St Nicolas (Classe découverte Autran)	2 338.00 €
Ecole élémentaire publique (Sortie découverte CM1/CM2)	1 350.00 €
Ecole Maternelle publique (Animation Cirque)	350.00 €
TOTAL	17 683.00 €
Associations Intercommunales	2013
FNACA	100.00 €
Association Familiale Intercommunale	300.00 €
Ass. Jeunesse Loisirs Culture de Condrieu (40€ pour les - de 20ans)	600.00 €
UCOL de Roussillon	155.00 €
Convention prêt UCOL	103.00 €
UCOL (cpte 6558 séjour Chambon (42,5/enf)	42.50 €
Amicale des sapeurs Pompiers Condrieu	130.00 €
Ecole des jeunes Sapeurs Pompiers Condrieu	130.00 €
Chambre des métiers de Vienne (100/enf)	100.00 €
Chambre des métiers du Rhône (110/enf)	110.00 €

Vivre ensemble à l'hôpital de Condrieu	100.00 €
FNATH Condrieu (Accidentés et handicapés)	50.00 €
Vivre libre St Clair	150.00 €
DDEN Secteur Vienne	40.00 €
Union Nationale des Parachutistes St clair du Rhône	100.00 €
Les Amis de la chanson	300.00 €
Rhodia Club Handisport	300.00 €
Club Anim'loisirs	80.00 €
TOTAL	2 890.50 €
Associations Extérieures	2013
France ADOT 38 (don d'organes et tissu)	85.00 €
AFIPAEIM	560.00 €
Secours populaire	200.00 €
Secours Catholique	300.00 €
Croix Rouge	200.00 €
FRAPNA	50.00 €
L'outil en main (St Clair)	350.00 €
Centre Léon Bérard (cancéreux)	50.00 €
Restaurants du cœur (Saint martin le Vinoux)	300.00 €
TOTAL	2 095.00 €
Autres	7 331.50
TOTAL	30 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ❖ **VOTE à l'unanimité** les subventions aux différentes associations telles que définies sur les tableaux ci-dessus.

N° 2013 - 12

FINANCES LOCALES – PARTICIPATIONS BUDGETAIRES - ECOLE SAINT NICOLAS - CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - CONTRIBUTION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2013

Madame le Maire donne la parole à Madame JOURDAN, adjointe aux écoles, afin que cette dernière présente la proposition de participation communale à l'école Saint Nicolas dans le cadre du contrat d'association.

Vu le contrat d'association entre l'Etat et l'Ecole Saint Nicolas,

Vu l'article 12 de ledit-contrat qui stipule que la commune, siège de l'établissement, assume, pour les classes de primaires et maternelle, la charge des dépenses de fonctionnement (matériel) dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n° 60-389 modifié, pour les seuls élèves domiciliés sur son territoire,

Sachant qu'il y a 33 enfants de primaire et 18 enfants de maternelle,

La participation communale 2013, calculée sur l'exercice 2012, s'élève comme suit :

- ◆ Pour les enfants rochelais scolarisés en primaire : 496.24 euros/an/élève
- ◆ Pour les enfants rochelais scolarisés en maternelle : 1005.77 euros/an/élève

Le montant de la contribution est, donc, de 34 479.78 euros et sera imputé au compte 6554 du budget communal 2013.

(16375.92 euros pour les primaires – 18103.86 euros pour les maternelles)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** la participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Saint Nicolas pour l'année 2013 à la somme de 34 479.78 euros.
- **SIGNALE** que cette contribution sera imputée au compte 6554 du budget communal.

N° 2013 – 13

FINANCES LOCALES – VOTE DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT - PARTICIPATIONS 2013

Monsieur Florent COTE, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le tableau des participations 2013.

ADPAH (Aide à Dom.Pers.Agées).....	9 640.00 €
MAIRIE DE SAINT CLAIR	
Relais Assistantes Maternelles	9 164.22 €
Halte Garderie.....	8 000.00 €
CLSH.....	2 000.00 €
CENTRE CONVALESCENCE MAS DES CHAMPS.....	160.00 €
CENTRE MEDICO SCOLAIRE.....	195.00 €
OGEC	34 479.78 €
PARTICIPATION ECOLE EXTERIEURE COMMUNE D'ANNONAY... (CONVENTION)	750.00 €
SIRCAT.....	611.00 €
SIGIS	91 000.00 €

Soit un total estimatif de 156 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **VOTE** les participations telles que définies ci-dessus.

N° 2013 – 14, N° 2013 – 15, N° 2013 - 16
FINANCES LOCALES – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013 – COMMUNE – EAU
– ASSAINISSEMENT

Après ces différentes présentations, Monsieur Florent COTE, adjoint aux finances, soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante les budgets primitifs 2013.

A. Commune

La section de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **2 186 522.00 €**

Les principales **RECETTES** sont :

002	Excédents antérieurs reportés	819 282.15 €
013	Atténuation de charges	4 000.00 €
70	Produits de gestion courante	119 500.00 €
73	Impôts et taxes	956 300.00 €
74	Dotations et participations	250 200.00 €
75	Autres produits gestion courante	35 000.00 €
77	Produits exceptionnels	239.85 €
78	Reprise sur provision	2 000.00 €
	TOTAL	2 186 522.00 €

Les principales **DEPENSES** sont :

011	Charges à caractère général	527 450.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	572 500.00 €
65	Autres charges gestion courante	258 700.00 €
66	Charges financières	1 818.12 €
67	Charges exceptionnelles	228 099.00 €
68	Dotations aux amortissements	2 500.00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	88 000.00 €
023	Virement section investissement	499 900.16 €
042	Opérations d'ordre entre section	7 554.72 €
	TOTAL	2 186 522.00 €

La section d'**INVESTISSEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **1 385 365.00 €**

Les principales **RECETTES** sont :

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	315 854.37 €
021	Virement de la section de fonctionnement	499 900.16 €
024	Produits des cessions	46 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	7 554.72 €
041	Opérations patrimoniales	21 000.00 €
10	Dotations fonds divers	26 500.74 €
1068	Dotations autres réserves	430 338.01 €
13	Subventions d'investissements	38 217.00 €
	TOTAL	1 385 365.00 €

Les principales **DEPENSES** sont :

20	Immobilisations incorporelles	99 893.74 €
204	Subventions d'équipement versées	5 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 175 382.90 €
16	Emprunts et dettes assimilés	44 087.57 €
020	Dépenses imprévues	40 000.79 €
041	Opérations patrimoniales	21 000.00 €

TOTAL **1 385 365.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

❖ **ADOPTE** le budget primitif 2013 de la commune.

B. Eau

La section de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **87 775.00 €**.

Les principales **RECETTES** sont :

042	Opérations d'ordre entre sections	1 774.28 €
70	Ventes (eau)	86 000.72 €

TOTAL **87 775.00 €**

Les principales **DEPENSES** sont :

023	Virement à la section d'investissement	80 032.17 €
011	Charges à caractère général	1 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 602.11 €
66	Charges financières	140.72 €

TOTAL **87 775.00 €**

La section d'**INVESTISSEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **607 036.00 €**.

Les principales **RECETTES** sont :

001	Solde d'exécution reporté	42 294.92 €
021	Virement de la section d'exploitation	80 032.17 €
106	Dotations fonds de réserve	56 662.72 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 602.11 €
041	Opérations patrimoniales	226 616.89 €
13	Subventions d'investissement	40 000.00 €
16	Emprunts en euros	117 689.30 €
27	Autres immobilisations financières	37 137.89 €

TOTAL **607 036.00 €**

Les principales **DEPENSES** sont :

040	Opérations d'ordre entre sections	1 774.28 €
041	Opérations patrimoniales	226 616.89 €
16	Emprunts en euros	2 751.00 €
20	Immobilisations incorporelles	13 416.79 €
21	Immobilisations corporelles	314 637.04 €
23	Immobilisations en cours	47 840.00 €

TOTAL **607 036.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

❖ **ADOPTE** le budget primitif 2013 de l'eau.

C. Assainissement

La section de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **73 731.00 €**

Les principales **RECETTES** sont :

042	Opérations d'ordre entre sections	
777	Dotations subvention d'investissement	2 231.00 €
70	Ventes (Assainissement)	71 500.00 €

TOTAL **73 731.00 €**

Les principales **DEPENSES** sont :

011	Charges à caractère général	100.00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	14 048.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	
6811	Dotations aux amortissements	9 575.00 €
65	Charges diverses de gestion courante	46 000.00 €
66	Charges financières	4 008.00 €

TOTAL **73 731.00 €**

La section d'**INVESTISSEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **338 563.00 €**

Les principales **RECETTES** sont :

001	Excédent antérieur reporté	44 980.70 €
021	Virement de la section de fonct	14 048.00 €
16	Emprunts	61 554.30 €
106	Dotation fonds divers	19 052.00 €
27	Autres immobilisations financières	26 662.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	
2815	amortissements. Réseaux adduction eau	9 575.00 €
041	Opérations patrimoniales	162 691.00 €

TOTAL **338 563.00 €**

Les principales **DEPENSES** sont :

20	Immobilisations incorporelles	6 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	138 191.00 €
23	Immobilisations en cours	20 000.00 €
16	Emprunts en euro	9 450.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	
	1391 Subventions d'équipement	2 231.00 €
041	Opérations patrimoniales	162 691.00 €
	TOTAL	338 563.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Daniel MORTIER et Estelle DELAUNE)

❖ **ADOpte** le budget primitif 2013 de l'assainissement.

Informations

Samedi 6 avril – Journée environnement avec les enfants de la commune - nettoyage de printemps

Samedi 23 mars – Récréations Rocheloises – rappel de la manifestation

La séance du Conseil Municipal est levée à 21 h 40.

Le Maire,

Madame Isabelle DUGUA